Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202603-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
24 Février 2026

N°24.02.2026.03

OBJET :

Marché de rénovation des toitures des salles de sports (tennis et Fanc'h Rolland : avenants

Date de convocation :
18 Février 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : Mme DAO Aurélie, M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël,
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M GUYADER Ronan,
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme MOLARET Solange
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PERINAUD Jean-Claude

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante qu'en cours de chantier, il parait opportun de valider les travaux modificatifs suivants :

- Avenant N°7 au lot N°02 (CHARPENTE-COUVERTURE) : pour un montant total de 21 225,60 € HT au bénéfice de l'entreprise EMG ;

Les travaux de rénovation de la toiture de la salle omnisports F. ROLLAND et de la salle de Tennis couvert comprennent :

- Rénovation totale des toitures, y compris les renforcements de structure des charpentes nécessaires à la mise en place d'une centrale photovoltaïque.
- Adaptation et mise à niveau des systèmes de sécurité et d'accessibilité en toiture.
- Rénovation des éclairages du plateau sportif et du dojo de la salle F. ROLLAND et du plateau sportif de la salle de Tennis couvert.
- Démolition du bâtiment-couloir liant la salle F. ROLLAND et le Tennis couvert.

Le marché de travaux comprend 06 lots et a été attribué comme suit :

- Le conseil municipal a attribué les lots 1, 2, 4, 5 et 6 par délibération du 13 novembre 2024
- Le conseil municipal a attribué le lot 3 + avenant n°1 au lot 1 (fondations de l'escalier) par délibération du 20 décembre 2024.

Le marché a fait l'objet de plusieurs avenants selon l'historique suivant :

- Le conseil municipal a validé un avenant n°1 au lot 02 CHARPENTE BOIS (capotages extérieurs d'éléments de charpente) de 8 692.13 € HT et un avenant n°1 au lot 04 relatif à l'option de système de gestion de l'éclairage de 8 147.00 € HT par délibération du 06/03/2025.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202603-DE

- Le conseil municipal a validé un avenant n°02 au lot 04 de 194 [illegible] Electricité CFO/CFA (5 luminaires LED du vestiaire DOJO + 2 sirènes SSI) par délibération du 17/06/2025.
- Le conseil municipal a validé un l'avenant N°2 au lot 2 (Charpente bois/Couverture) pour un montant total de – 858,69 € HT au bénéfice de l'entreprise PCB par délibération du 30/09/2025.
- Le conseil municipal a validé un avenant N°3 au lot 2 (CHARPENTE BOIS / COUVERTURE) pour un montant total de +4 129,00 € HT au bénéfice de l'entreprise EMG et un avenant N°1 au lot 6 (PLATRERIE/PEINTURE) pour un montant total de +1 467,22 € HT au bénéfice de l'entreprise RODRIGUEZ-GEGO par délibération du 12/11/2025.
- Le conseil municipal a validé un avenant N°4 au lot 2 (CHARPENTE BOIS / COUVERTURE) pour un montant total de +9 030,00 € HT au bénéfice de l'entreprise SMAC par délibération du 16/12/2025.
- Le conseil municipal a validé par délibération du 27/01/2026 : un avenant N°5 au lot N°02 : pour un montant total de 8 337,60€ HT au bénéfice de l'entreprise SMAC-PCB ; un avenant N°6 au lot N°02 : pour un montant de 32 410,28,00 € HT au bénéfice de l'entreprise SMAC-PCB ; un avenant N°1 au lot N°05 : pour un montant de 1 970,23 € HT au bénéfice de l'entreprise SANITHERM ; un avenant N°2 au lot N°06 : pour un montant de 4 285,30 € HT au bénéfice de l'entreprise RODRIGUEZ/GEGO.

Aussi, le récapitulatif des modifications apportées au marché initial est le suivant :

	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5	LOT 6	TOTAL (HT)
MARCHE INITIAL	**105 000,00 €**	**865 275,69 €**	**25 027,07 €**	**62 717,66 €**	**49 949,93 €**	**21 036,77 €**	1 129 007,12 €
AVENANT N°1	2 500,00 €	8 692,13 €		8 147,00 €	1 970,23 €	1 467,22 €	22 776,58 €
AVENANT N°2		- 858.69 €		2 898.44 €		4 285.30 €	6 325.05 €
AVENANT N°3		4 129,00 €					4 129,00 €
AVENANT N°4		9 030,00 €					9 030,00 €
AVENANT N°5		8 337,60 €					8 337,60 €
AVENANT N°6		32 410,28 €					32 410,28 €
TOTAL MI + A (HT)	107 500,00 €	927 016,01 €	25 027,07 €	73 763,10 €	51 920,16 €	26 789,29 €	1 212 015,63 €
	+2%	+7%	+0%	+18%	+4%	+27%	+7%

Nouvel avenant :

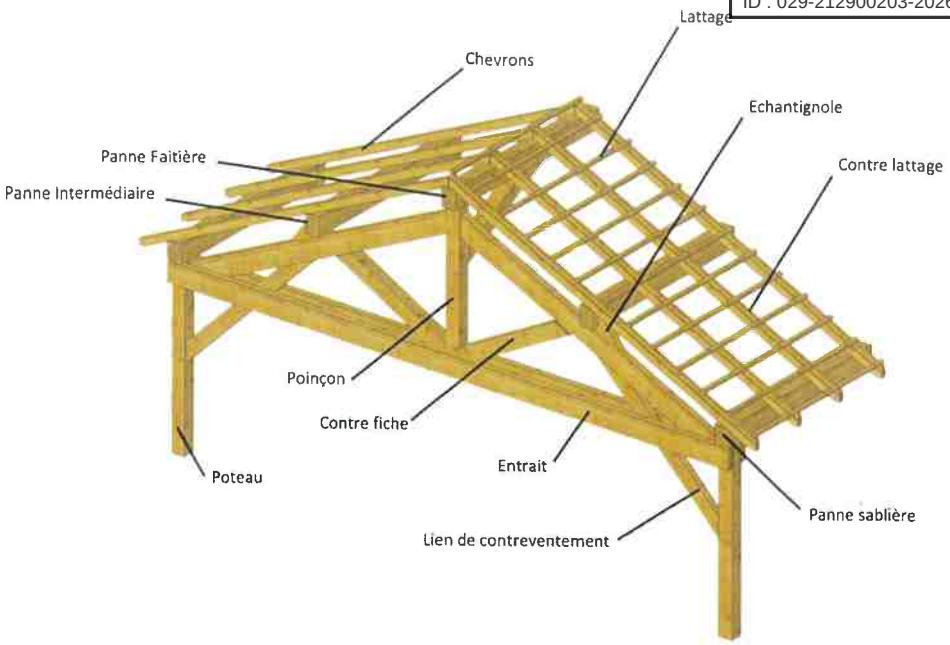
En cours de chantier, il parait opportun de valider les travaux modificatifs suivants :

- **Avenant N°7 au lot N°02 :** pour un montant total de **21 225,00€ HT** au bénéfice de l'entreprise **EMG**, comprenant les travaux suivants :

  Salle F. ROLLAND :
  - Etaiement de la charpente existante sous panne avent buchage, traitement et confortement file 2 ;
  - Buchage des éléments de charpente jusqu'au bois sain ;
  - Doublage des éléments structurels de la ferme file 2 : flasques en lamellé collé contre entrait, potelet et arbalétrier ;
  - Dépose de l'étaiement et nettoyage ;
  - Teinte des éléments rapportés au plus proche de l'existant.

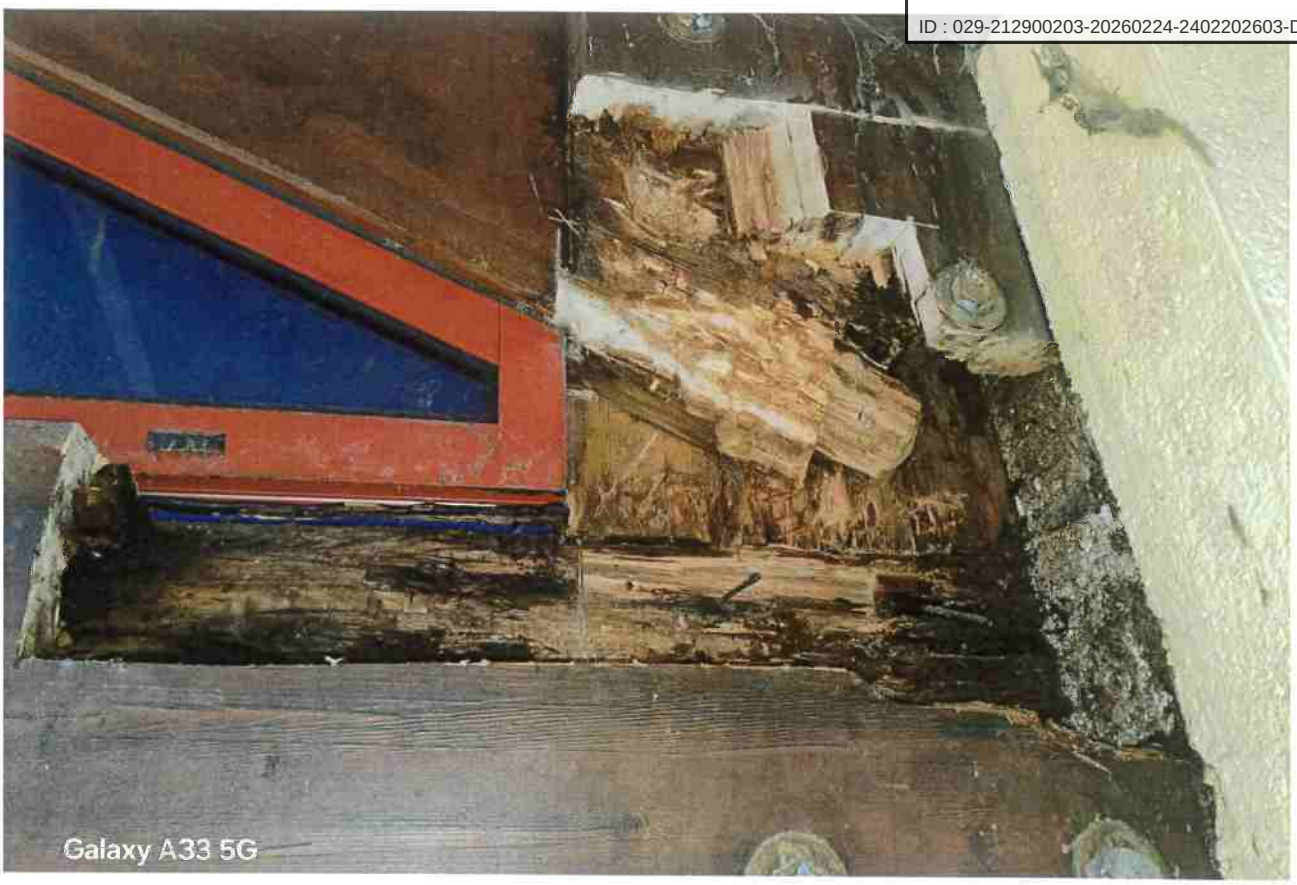
Montant du marché Lot 2 initial	865 275,69 € HT
Montant du marché Lot 2 après avenants	948 241,01 € HT + 10 %

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202603-DE





Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202603-DE



Bilan des modifications apportées au marché initial (en € HT)

	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5	LOT 6	TOTAL (HT)
MARCHE INITIAL	**105 000,00 €**	**865 275,69 €**	**25 027,07 €**	**62 717,66 €**	**49 949,93 €**	**21 036,77 €**	1 129 007,12 €
AVENANT N°1	2 500,00 €	8 692,13 €		8 147,00 €	1 970,23 €	1 467,22 €	22 776,58 €
AVENANT N°2		- 858.69 €		2 898.44 €		4 285.30 €	6 325.05 €
AVENANT N°3		4 129,00 €					4 129,00 €
AVENANT N°4		9 030,00 €					9 030,00 €
AVENANT N°5		8 337,60 €					8 337,60 €
AVENANT N°6		32 410,28 €					32 410,28 €
AVENANT N°7		21 225,00 €					21 225,00 €
TOTAL MI + A (HT)	107 500,00 €	948 241,01 €	25 027,07 €	73 763,10 €	51 920,16 €	26 789,29 €	1 233 240,63 €
	+2%	+10%	+0%	+18%	+4%	+27%	+9%

Montant du marché initial	1 129 007,12 € HT
Montant total des avenants	104 233,51 € HT
Montant du marché après avenants	1 233 240,63 € HT +9 %

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'attribution des marchés en procédure adaptée (CAMPA) du 12 février 2026,

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202603-DE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1. De valider l'avenant N°7 au lot N°02 : pour un montant total de 21 225,00 € HT au bénéfice de l'entreprise EMG ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ces avenants.

Fait et délibéré le 24 Février 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

